

Conférence générale

GC(63)/INF/10

13 septembre 2019

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante-troisième session ordinaire

Texte d'une communication du 30 août 2019 reçue de l'ambassade/mission permanente de la Libye à Vienne concernant le rétablissement du droit de vote

Le texte d'une lettre datée du 30 août 2019 que l'ambassade et mission permanente de la Libye auprès des organisations internationales à Vienne a adressée au Bureau de la 63^e session ordinaire de la Conférence générale est reproduit ci-après à l'intention de la Conférence générale.

Ambassade et mission permanente de la Libye auprès des organisations internationales à Vienne
(Autriche)

NOTE VERBALE

Réf. n° 7/1-899

L'ambassade/mission permanente de la Libye à Vienne présente ses compliments au Bureau de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique et demande par la présente le rétablissement du droit de vote de l'État de Libye d'ici la 63^e session ordinaire de la Conférence générale, qui doit se tenir à Vienne du 16 au 20 septembre 2019, en vertu de l'article XIX.A du Statut de l'AIEA.

À sa session de 2018, la Conférence générale a approuvé le rétablissement du droit de vote du Gouvernement libyen à l'AIEA jusqu'au début de la session de 2019 de la Conférence générale.

L'État de Libye a connu des difficultés financières du fait de la situation de sécurité critique et instable qui est la sienne depuis longtemps et est indépendante de sa volonté.

Malgré cela, l'État de Libye a versé au début de 2018 un montant de 435 633 euros, qui correspond à sa contribution de 432 047 euros au titre du budget ordinaire de 2014 de l'Agence et à une contribution de 3 586 euros au titre de celui de 2015. Quand la situation le permettra, l'État de Libye fera tout son possible pour verser au moins 905 021 euros ou la totalité des arriérés pour les années 2015 à 2019, qui s'élève à 2 092 744 euros et 116 516 dollars É.-U.

L'ambassade/mission permanente de la Libye à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Bureau de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique les assurances de sa très haute considération.

[Signé] [Sceau]
30 août 2019

Bureau
63^e session ordinaire de la Conférence générale
Par l'intermédiaire du Directeur général adjoint
AIEA